



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA  
MRC DE KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
LE 8 DÉCEMBRE 2025**

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 8 décembre 2025 à 20H00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

**Est présent, le maire :**

Gilles A. Michaud

**Sont présents, les conseillers :**

Siège # 1 Michel Dion  
Siège # 2 Mario Pelletier  
Siège # 3 Christian Drapeau  
Siège # 4 Bertin Ouellet  
Siège # 5 Hervé Voyer  
Siège # 6 Bernard Labrie

Formant quorum sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

La personne qui préside la séance, soit Gilles A. Michaud, informe le conseil qu'il votera sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la Loi.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**25.12.267 RÉSOLUTION**

**SUR UNE PROPOSITION DE Bernard Labrie  
APPUYÉ PAR Mario Pelletier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

**03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**25.12.268 RÉSOLUTION**

**SUR UNE PROPOSITION DE Michel Dion  
APPUYÉ PAR Bernard Labrie  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 dont le conseil a reçu copie dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

**Correction** : Ajouter Bertin Ouellet comme représentant au Comité de Sécurité civile au procès-verbal du 10 novembre 2025, résolution 25.11.265.

**04- SUIVI : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

La directrice générale informe les membres du conseil du suivi de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Le propriétaire qui a reçu un avis de retard a payé le solde dû au complet. Donc, aucun dossier ne sera transmis pour vente pour non- paiement de taxes à la MRC de Kamouraska.

**05- RÉOLUTION POUR RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2026**

**25.12.269 RÉOLUTION**

**SUR PROPOSITION DE** Bertin Ouellet  
**APPUYÉ PAR** Bernard Labrie  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité accepte la facturation annuelle reçue de la FQM pour les assurances applicables à l'année 2026 des immeubles municipaux et autres volets.

**Coût : 73 917.26 \$.**

**06- RÉOLUTION POUR NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À SIÉGER AU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DES MRC DE KAMOURASKA ET DE L'ISLET**

**25.12.270 RÉOLUTION**

**ATTENDU QUE** le regroupement des offices d'habitations des MRC de Kamouraska et de l'Islet par décret ministériel (décrets 1593-2024 et 369-2025) a créé l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet (ci-après l'OHKL) en date du premier janvier 2025 ;

**ATTENDU QUE** le décret prévoit que la municipalité de Kamouraska nomine son représentant auprès de l'OHKL ;

**ATTENDU QUE** ce représentant peut siéger au CA de l'OHKL lorsque la MRC choisit la municipalité de Kamouraska comme représentante au CA de l'OHKL. Si la MRC ne choisit pas la municipalité de Kamouraska pour siéger au CA de l'OHKL, le représentant peut néanmoins assister aux réunions du CA de l'OHKL en tant qu'observateur.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mario Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Christian Drapeau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE NOMINER** Gilles Michaud, maire, comme représentant de la municipalité de Kamouraska pour siéger au conseil d'administration de l'OHKL.

**07- DÉPÔT DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil une copie du document <Stratégie d'économie d'eau potable> applicable à l'année 2023 ayant été accepté par le ministère concerné.

**2026.01 08. AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR** Bernard Labrie qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera le règlement 2026-01 établissant la taxation et les tarifications applicables à l'année 2026.

**09- RÉOLUTION MODIFIANT LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2026 (CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCES) REPORTÉE AU 13 OCTOBRE 2026**

**25.12.271** **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté à la séance ordinaire du 10 novembre dernier un calendrier mais qu'une correction doit être apportée pour la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2026 ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a été prévu une séance ordinaire le 12 octobre 2026 mais qu'à cette date, il y aura le congé de l'Action de grâces ;

**SUR PROPOSITION DE** Christian Drapeau  
**APPUYÉ PAR** Bertin Ouellet  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la date de la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2026 sera le 13 octobre à 20H00 P.M. au lieu du 12 octobre tel que prévue au calendrier adopté en novembre 2025.

**QU'UN** avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**10. RÉSOLUTION POUR ANNULATION DE LA RÉSOLUTION  
# 21.06.119 CONCERNANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE  
APPLICABLE LORS D'ÉLECTION MUNICIPALE ET/OU RÉFÉRENDUM**

**25.12.272 RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté en juin 2021, étant en période de pandémie, une résolution concernant la possibilité de pouvoir voter par correspondance ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE** Mario Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Christian Drapeau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité annule la résolution # 21-06-119 applicable au vote par correspondance.

**11- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES  
DE BOUCHARD SERVICES CONSEILS VISANT LA PRÉPARATION DE  
PLAN ET DEVIS & BORDEREAUX AINSI QUE LA SURVEILLANCE DE  
CHANTIER ET AUTRES POUR LA RÉFECTION D'UN MUR DE  
SOUTÈNEMENT SUR L'AVENUE LEBLANC**

**25.12.273 RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kamouraska effectuera, en 2026, des travaux de réfection d'un mur de soutènement sur l'avenue Leblanc ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite avoir les services d'un ingénieur pour procéder à la préparation des plans et devis et autres documents pour ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE** Michel Dion  
**APPUYÉ PAR** Christian Drapeau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la préparation des différents documents et autres pour la réalisation du projet identifié en titre.

- Plan & devis & autres : 11 192.83 \$
- Surveillance de chantier : 19 206.58 \$



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**12. RÉOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BOUCHARD SERVICES CONSEILS VISANT LA MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS & BORDEREAUX AINSI QUE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET AUTRES POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU PAIN-DE-SUCRE SUR 1.2 KM**

**25.12.274 RÉOLUTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kamouraska effectuera, en 2026, des travaux de réfection d'une partie de la route du Pain-de-Sucre (1.2 km) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite avoir les services d'un ingénieur pour procéder à la mise à jour des plans et devis et autres documents pour ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE** Christian Drapeau  
**APPUYÉ PAR** Mario Pelletier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la préparation des différents documents et autres pour la réalisation du projet identifié en titre.

- Mise à jour des plans & devis & autres : 2 558.20 \$
- Surveillance de chantier : 7 663.09 \$

**13. RÉOLUTION POUR APPUI FINANCIER AUX ORGANISMES SUIVANTS: ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU KAMOURASKA, CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE KAMOURASKA ET LE COMITÉ D'ENTRAIDE DE KAMOURASKA**

**25.12.275 RÉOLUTION**

**SUR PROPOSITION DE** Michel Dion  
**APPUYÉ PAR** Christian Drapeau  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE**, suite à la vérification des critères de la Politique sur les commandites par la directrice générale, la municipalité accepte de verser une commandite aux organismes suivants :

- Association du hockey mineur du Kamouraska : 200.00 \$
- Le Club des 50 ans et plus : 250.00 \$ (à fournir une pièce justificative pour remboursement)
- Comité d'entraide de Kamouraska : 300.00 \$



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**14. RÉOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA FACTURATION DE  
MEDIAL SERVICES-CONSEILS -SST CONCERNANT LA  
CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX POUVANT CONTENIR DE  
L'AMIANTE**

**25.12.276** **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kamouraska a adopté une résolution le 7 avril dernier visant l'acceptation de l'offre de services déposée par Médial Conseil concernant le Chapitre SP-3280 (recherche d'amiante dans les bâtiments municipaux) ;

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité a reçu une première facturation et que, des échanges ont eu lieu avec le fournisseur afin que des corrections soient apportées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une nouvelle facturation en tenant compte d'éléments qui ont été corrigés ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Bernard Labrie  
**APPUYÉ PAR** Bertin Ouellet  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité accepte la nouvelle facturation (incluant une note de crédit) pour un montant total à payer de : 15 257.24 \$.

**15. RÉOLUTION POUR TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE  
PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR  
L'ESSENCE 2024-2028**

**25.12.277** **RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE :**

- ❖ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;
- ❖ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Bertin Ouellet  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE :**

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### **16- RÉOLUTION POUR PRÉSENTATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS APPLICABLE AU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS VISANT LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

#### **25.12.278 RÉOLUTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kamouraska est propriétaire de l'Ancien Palais de Justice, un bâtiment patrimonial abritant le Centre d'art;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment constitue un élément important du patrimoine culturel et architectural de la région;

**ATTENDU QUE** des travaux de peinture du toit et de réfection de la maçonnerie sont nécessaires pour maintenir l'état du bâtiment et assurer la sécurité des usagers;

**ATTENDU QUE** ces travaux visent à préserver l'intégrité du bâtiment et à garantir la continuité des activités culturelles offertes à la population;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**ATTENDU QUE** ces travaux sont admissibles au programme Aide aux immobilisations – Volet 2 du ministère de la Culture et des Communications;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite obtenir une aide financière pour réaliser ces travaux conformément aux critères du programme;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE** Mario Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska autorise Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière à procéder au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations – Volet 2 pour financer une partie des coûts liés aux travaux de restauration de l'Ancien Palais de Justice;

**QUE** Mychelle Lévesque soit autorisée à signer la demande d'aide financière ou tout autre document inhérent à la demande.

**Coûts estimés :** +- 100 000.00 \$.

Participation financière demandé au MCC : 60 %

Participation de la municipalité estimé : 40 %

**IL EST AUSSI RÉSOLU QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour compléter la demande.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GORH AFIN DE METTRE EN PLACE UN PLAN DE RELÈVE (RESSOURCES HUMAINES)**

**25.12.279 RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite accompagner sa direction générale en place afin de favoriser la planification de sa relève, par le recrutement d'une nouvelle direction générale adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de ce poste clé dans l'organisation, la municipalité souhaite être accompagnée afin d'identifier les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche proposée repose sur une collaboration étroite entre l'équipe de la municipalité et l'équipe de consultants spécialisés en ressources humaines ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Bernard Labrie  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par la firme GORH en date du 14 novembre 2025.

**Coût : 4 800.00 \$** + taxes applicables pour un minimum de 30 heures.



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

### 18. DOSSIER CCU

#### **DOSSIER : 2025-040 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 15, AVENUE CHASSÉ – LOT 4 008 178**

#### 25.12.280 RÉSOLUTION


Demande pour rénovation :

Galerie → Refaire la galerie, rampes et poteaux avant (la galerie arrière est déjà faite) dans les mêmes dimensions que la précédente. Toutefois, les matériaux seront modifiés et seront similaires à la galerie arrière soit des marches en composite grises, les poteaux et main courante en aluminium blanc et le limon en acier blanc.

Pour l'étude de cette demande, les membres du CCU se réfèrent à la fiche #15 de l'inventaire du patrimoine bâti de Kamouraska. Selon celle-ci, il est mentionné dans la section recommandations qu'un des éléments à conserver est la galerie. Donc, nous croyons qu'afin de respecter cette recommandation, la galerie devrait être refaite en bois (à l'exception des marches qui pourront être en composite) et que le découpage des contremarches soit reproduit à l'identique (en bois également). Les rampes, barrotins et poteaux doivent aussi être en bois.

Fiche no 15 / de 102

**Inventaire du patrimoine bâti**  
Municipalité de Kamouraska



**15, avenue Chassé**

---

**Généralités**

Date estimée 1861 - 1880	Date connue	Source de la date Estimé BG	Fonction actuelle Résidentielle	Statut juridique ou assujéti à un PIIA Assujéti à un règlement de PIIA
-----------------------------	-------------	--------------------------------	------------------------------------	---

---

**Éléments relatifs à l'architecture**

Typologie Maison traditionnelle québécoise	Nombre de niveaux 2.5	Notes diverses Présence d'une fenêtre moderne à guillotine et d'une fenêtre moderne composée.		
Forme de toit A deux versants retroussés	Revêtement de toit prédominant Bardeau d'asphalte	Revêtement toit secondaire Aucun	Lucarne A pignon	Lucarne nombre 1
Revêtement mural prédominant Bardeau de bois	Revêtement mural secondaire Aucun	Porte (type de) Moderne	Fenêtre Moderne	Type et sous-type A battants d'inspiration traditionnelle
Présence d'un corps secondaire Non				
Fondations Pierre		Saillie - spécificité Galerie	Ornementation spécifique Chambranles	Décor de porte

---

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique lié à l'aménagement du terrain Aucun	Bâtiment secondaire d'intérêt Oui	Nombre de bâtiments secondaires 2
--	--------------------------------------	--------------------------------------

---

**Évaluation**

Valeur d'authenticité Bonne	État physique Excellent	Valeur de contexte Supérieure
Valeur d'âge Bonne	Valeur d'usage Non	Valeur d'architecture Bonne
Valeur historique Non	Valeur de rareté Non	

**Recommandations**

Éléments traditionnels à conserver  
Revêtement mural de bardeau de bois, chambranles, galerie, décor de porte, équilibre de la fenestration

Éléments à rétablir  
Remplacement éventuel des fenêtres de type moderne composée et fixe, à la fin de leur vie utile, par un modèle approprié au type architectural de l'édifice, Équilibre de la fenestration du mur gauche.

**Valeur patrimoniale:**  Exceptionnelle  Supérieure  Bonne  Moyenne  Faible



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**Donc pour ces considérations,**

**QUE** le CCU ne recommande pas au Conseil l'acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

**Note :** Le demandeur devra déposer une nouvelle proposition au CCU qui inclura une conception détaillée et conforme (matériaux et construction).

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE** Christian Drapeau  
**APPUYÉ PAR** Mario Pelletier  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier et refuse la demande selon les critères ci-haut mentionnés.

**19. INFORMATIONS DU MAIRE**

- Bandes de patinoire : Installation de nouvelles bandes de patinoire par des bénévoles.
- La municipalité exprime un grand merci à tous ceux qui ont participé bénévolement pour ce travail.
- Suivi dossier du quai Taché.
- Développement de Kamouraska a tenu une assemblée générale spéciale et un nouveau comité a été mis sur pied.

**20. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2025**

25.12.281 **RÉSOLUTION**

**APPROBATION DES COMPTES**

**SUR PROPOSITION DE** Bernard Labrie  
**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

**FONDS GÉNÉRAL :**

<b>LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/11/25 :</b>	<b>211 152.06 \$</b>
<b>LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :</b>	<b>150 338.99 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR NOVEMBRE 2025 :</b>	<b>361 491.05 \$</b>

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greff.-trés.

### 21. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Demande d'autorisation du Groupe Reg'Art pour la tenue de leurs activités entre le 20 juin et le 7 septembre 2026. **ACCEPTÉE.**
- Correspondance de Tourisme Bas-Saint-Laurent pour transmettre des Félicitations aux membres du conseil pour les mandats obtenus lors de la dernière élection municipale et une offre de collaboration de l'organisme.
- Rapport de conciliation de l'année 1 par Énergère.
- Lettre d'acceptation de la MRC de Kamouraska pour l'aide financière demandée dans le cadre du loisir culturel municipal (1 000.00 \$): Activité – Un Noël à Kamouraska – concert reconnaissance à l'église.
- Offre de visite de la préfète avec les membres du conseil municipal (date à choisir sur calendrier proposé).
- Invitation pour le spectacle-bénéfice dédié au programme des collations dans les écoles primaires, samedi le 23 mai prochain à 20h00 à la Cathédrale de La Pocatière (À déterminer).
- Correspondance de Ville de La Pocatière concernant une demande d'adhésion à l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme.

### 22. VARIA

#### RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

#### 25.12.282 RÉSOLUTION

**SUR PROPOSITION DE** Hervé Voyer

**APPUYÉ PAR** Christian Drapeau

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité autorise la greffière-trésorière à payer à e d droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de novembre est fermé.

- BMR Avantis : 195.81 \$ + 136.49 \$ + 1 042.99 \$ + 739.52 \$ = 2 114.81 \$
- 9086-6112 Québec Inc. : 39.45 \$
- Camille Dumais Inc. : 17.96 \$
- Excavation Robert Dionne Inc. : 2 406.20 \$
- Surplus Général Tardif : 254.94 \$
- Le Code Ducharme : 120.23 \$ + 105.26 \$ = 225.49 \$
- Libre-Service de l'Amitié : 120.01 \$ + 122.03 \$ + 120.19 \$ = 362.23 \$
- Base 132 : 780.68 \$
- GORH Inc. : 2 808.29 \$ + 919.80 \$ = 3 728.09 \$



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

- Prod. Sanitaires Unique : 376.79 \$
- Fonds inf. foncière : 18.00 \$
- Services mobiles Roger Dubé : 452.43 \$

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Suite à l'élection municipale du 2 novembre dernier, la directrice générale & greffière-trésorière dépose, séance tenante, les neufs (9) déclarations d'intérêts pécuniaires de chaque élu municipal.

Un rapport écrit sera transmis de façon électronique au MAMH.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – MUNICIPALITÉ DE MOINS DE 5 000 HABITANTS**

Pour donner suite à l'élection municipale du 2 novembre dernier, la directrice générale & greffière-trésorière dépose, séance tenante, les neuf (9) rapports DG-1038 : Liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants tel qu'exigé par Élections Québec.

Lesdits rapports ont été transmis de façon électronique au Directeur Général des élections.

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 17 DÉCEMBRE PROCHAIN À 20H00 VISANT L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DU PTI (PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS) POUR 2026-2027-2028**

Un avis public a été affiché le 4 décembre 2025 aux endroits prévus par le conseil ainsi que sur le site Internet, Infolettre et Facebook.

### **23- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Suivi du projet d'agrandissement du Parc marin (audiences tenues, mémoires déposés au gouvernement). Document à venir en 2026.
- Interrogation sur la taxe d'accise (TECQ).
- Nouveau cadre réglementaire en milieu hydrique – mars 2026 (Voir avec Valérie Labrecque).
- Dossier juridique : Quai des Bulles.
- Facturation SQ.
- Demande d'installation d'une glissière de sécurité en face de monsieur Camille Dionne sur le Rang du Cap.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**24-FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**25.12.283 RÉSOLUTION**

**SUR PROPOSITION DE** Christian Drapeau

**APPUYÉ PAR** Michel Dion

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 21H15 PM.

\_\_\_\_\_  
Gilles A. Michaud, maire

\_\_\_\_\_  
Mychelle Lévesque, dir. gén. et gref. trés.

**NOTE :**

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

\_\_\_\_\_  
**Gilles A. Michaud, maire**